

# Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

## NANOSKIN LV RINSE Leather & Vinyl Cleaner



### 1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

#### 1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : NANOSKIN LV RINSE Leather & Vinyl Cleaner  
 Identificateur du produit : NA-LVC  
 Famille du produit : mélange aqueux

#### 1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Entretien et soin du vinyle et du cuir

#### 1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products  
 Total Import Solutions, Inc.  
 14700 Radburn Ave.  
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253  
INTERNATIONAL 1-801-629-0667

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

H315: Peut causer une irritation cutanée.

H332: Nocif si inhalé.

H411 Toxique aux organismes aquatiques avec des effets à long terme.

H350: Peut causer le cancer.

H373: Peut provoquer des dommages aux organes durant une exposition prolongée ou répétée.

H303: Peut être nocif si avalé.

#### Prévention :

P264 Bien se laver les mains après la manutention.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Ramasser le déversement.

P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

Pictogramme



### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
Distillats de pétrole	64741-44-2		< 10%
Propylène glycol	57-55-6		< 3 %

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

#### PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

##### **Suite à une inhalation :**

Déplacer à l'air frais. S'il n'y a pas de récupération rapide, transporter au centre médical le plus près pour recevoir un traitement additionnel.

##### **Éviter tout contact cutané :**

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

##### **Suite à un contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

##### **Suite à une ingestion :**

Si avalé, ne pas faire vomir : transporter au centre médical le plus près pour recevoir un traitement additionnel. Si le vomissement se fait spontanément, garder la tête en-dessous des hanches pour prévenir une aspiration. Si un des signes et symptômes suivants se présentent à retardement dans les six heures, transporter au centre médical le plus près : une fièvre de plus de (37° C), un essoufflement, une oppression thoracique, une toux continue ou une respiration sifflante.

##### **Conseil au médecin / Traitement :**

Traiter selon les symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

#### DANGER D'INCENDIE

Non-inflammable.

Modification 01/10/2016

## **INSTRUCTIONS AUX POMPIERS**

Refroidir les réservoirs/ barils avec un jet d'eau/ déplacer les dans un endroit sécuritaire. Risque d'explosion physique : éteindre/ refroidir à partir d'un endroit protégé. Ne pas déplacer la charge s'il est exposé à la chaleur. Après avoir été refroidi : il y a un risque persistant d'explosion physique.

## **PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE**

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé

## **6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

### **PROCÉDURES D'URGENCE**

Rester en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes. Arrêter les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelles. Appareils à l'épreuve des étincelles et des explosions et de l'équipement d'éclairage. Garder les contenants fermés. Laver les vêtements contaminés.

### **POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE**

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION** Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

**PROCÉDURES D'URGENCE** Ventiler la zone.

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTROLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

## **7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

### **MANUTENTION**

Respecter les consignes légales. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides et souillés comme ceux qui sont remplis. Nettoyer et assécher à fond les installations avant leur utilisation. Ne pas vider les rejets dans les tuyaux de drainage. Ne pas utiliser de l'air comprimé pour faire le pompage. Utiliser des appareils et un éclairage antidéflagrants et pare-étincelles. Faire attention aux charges électrostatiques. Garder éloigné des flammes nues et de chaleur. Garder éloigné des sources d'allumage/ étincelles. Éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Garder les contenants bien fermés. Mesurer les niveaux de concentration dans l'air régulièrement. Travailler avec le système local de ventilation/ aspiration.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 27deg. C (80 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs. Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

### **HYGIÈNE**

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et autres endroits exposés avec un savon doux et de l'eau avant et après avoir mangé, bu ou fumé et en quittant le travail.

## **8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Commentaires sur les directives d'exposition      Limites d'exposition :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	VALEUR	PARAMÈTRES DE CONTROLE	BASE
Propane-1,2-diol	57-55-6	TWA	10 mg/m <sup>3</sup> USA. Niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail (WEEL)	
Distillat de pétrole	64741-44-2		Indice d'exposition biologique (BEI) - Aucune limite biologique établie.	

Modification 01/10/2016

**CONTROLES TECHNIQUES**

	Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.
<b>Matériaux de protection vestimentaire :</b>	Utiliser du caoutchouc butylique d'au moins 3 mm d'épaisseur. Éviter une protection avec du nitrile et du pvc.
<b>Protection des mains</b>	Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.
<b>Protection oculaire</b>	Lunettes de protection.
<b>Protection cutanée et corporelle</b>	Protection de la tête/ cou. Vêtements de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la conc. dans l'air est > à la limite d'exposition.
<b>Autre information</b>	Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	Émulsion liquide
<b>Apparence</b>	Brun/ ambré
<b>Granulométrie</b>	Sans objet
<b>Odeur</b>	Atténuee
<b>Seuil d'odeur</b>	Données non disponibles
<b>Formule moléculaire</b>	Mélange
<b>Poids moléculaire</b>	Mélange
<b>Point d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Point de fusion</b>	Données non disponibles
<b>Point de congélation</b>	Données non disponibles
<b>Densité relative</b>	Données non disponibles
<b>Densité apparente</b>	Données non disponibles
<b>Solubilité dans d'eau</b>	Données non disponibles
<b>Solubilité dans d'autres liquides</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures extrêmes.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Oxydes de carbone, oxydes de silicium, monoxyde de carbone
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

<b>Propane-1,2-diol</b>	Toxicité sévère DL50 Orale - Rat - 20 000 mg/kg Sigma-Aldrich - P4347 Page 5 de 7; Inhalation : Pas d'information disponible DL50 Cutanée - Lapin - 20 800 mg/kg DL50 Intramusculaire - Rat - 14 g/kg DL50 Intraveineuse - Chien - 26 g/kg DL50 Intrapéritonéale - Rat - 6 660 mg/kg DL50 Sous-cutanée - Rat - 22 500 mg/kg DL50 Intraveineuse - Rat - 6 423 mg/kg
<b>Distillat de pétrole</b>	Toxicité cutanée sévère : Faible toxicité : DL50 > 2 000 mg/kg, Lapin Toxicité par inhalation sévère : Nocif si inhalé. CL50 > 1,0 - <= 5,0 mg/l , 4 h, Rat Corrosion cutanée/ Irritation : Irritant cutané.
<b>Irritation/ Corrosion cutanée</b>	Peut être irritant pour la peau.
<b>Irritation/ Corrosion oculaire</b>	Peut irriter/ endommager les yeux.

Modification 01/10/2016

Mutagénicité des cellules germinales : Positive in-vitro, mais négative en tests in-vivo de mutagénicité.

Cancérogénicité : Cause le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction et le développement : Non prévu de nuire à la fertilité.

Cause une toxicité au fœtus animal; considéré comme secondaire vis à vis la toxicité maternelle.

Toxicité à des organes cibles spécifiques - exposition unique : Non classifié.

Toxicité à des organes cibles spécifiques - expositions répétées : Peut provoquer des dommages aux organes durant une exposition prolongée ou répétée. Sang Foie Thymus

## 12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE

### TOXICITÉ

#### Distillat de pétrole

Toxicité sévère : Prévu être très toxique : LL/EL/IL50 < 1 mg/l (LL/EL50 exprimé comme la quantité nominale de produit requise pour préparer un extrait de test aqueux). Poisson : Prévu être très toxique : LL/EL/IL50 < 1 mg/l Invertébrés aquatiques : Prévu être très toxique : LL/EL/IL50 >10 < 1 mg/l

#### Propane-1,2-diol

Toxicité chez le poisson, mortalité NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 52 930 mg/l - 96 heures Toxicité chez daphnia et autres invertébrés aquatiques, mortalité NOEC - Daphnia (Puce d'eau) - 13 020 mg/l - 48 h CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - > 10 000 mg/l - 48 h

## 13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

### Produit

Bruler dans un incinérateur chimique équipé d'une tuyère de postcombustion et d'un épurateur en étant très prudent car ce matériel est hautement inflammable. Offrir les surplus et les résidus non-recyclables à une compagnie reconnue dans l'élimination des déchets. Contacter un service professionnel reconnu d'élimination des déchets pour disposer de ce matériel.

### EMBALLAGE CONTAMINÉ

Éliminer en tant que produit non utilisé.

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

### Information d'expédition

### NON CLASSIFIÉ PAR L'ONU

### Information spéciale pour l'expédition

Sans objet.

### HMIS:

**SANTÉ** 1

**INFLAMMABILITÉ** 0

**RÉACTIVITÉ** 0

## 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

### États-Unis

Liste des composants du 'Massachusetts Right To Know'

Aucun connu

Liste des composants du 'Pennsylvania Right To Know List' :

Modification 01/10/2016

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

Propane-1,2-diol No. de CAS 57-55-6 Date de révision 01-03-2007

Il n'existe pas de données disponibles suffisantes concernant le distillat de pétrole visé pour établir son statut légal et rapportable. Ci-dessous sont listés les composants du mélange particulier, qui peuvent ou non être considérés comme rapportables dans votre région.

Distillats (de pétrole), de distillation directe, centré 64741-44-2 0,00 - 100,00 %

Distillats (de pétrole), léger par hydrocraquage 64741-77-1 0,00 - 100,00 %

Distillats (de pétrole), léger, sous vide 70592-77-7 0,00 - 100,00 %

Distillats (de pétrole), lourd de distillation directe 68915-96-8 0,00 - 100,00 %

Distillats (de pétrole), résidus de pétrole, sous vide 68955-27-1 0,00 - 100,00 %

Distillats (de pétrole), léger par craquage thermique 64741-82-8 0,00 - 100,00 %

## 16. AUTRE INFORMATION

Fiche signalétique préparée par Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products

### Exonération de responsabilité

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.